

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET
DU BUDGET

Sous DIRECTION DES MARCHES
PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET
AUTRES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC, FINANCIAL
AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS SERVICE

13 FEV 2025

**ADDITIF N°01 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN
PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONR/MINMAP/CCPM-SPI/2024 DU 16/01/2025
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE COLLECTE, DE TRANSPORT
DES ORDURES MENAGERES, DE BALAYAGE, DE NETTOYAGE DES RUES, DES
PLACES PUBLIQUES ET DES MARCHES DE LA VILLE DE YAOUNDE AU TITRE
DES EXERCICES 2025 A 2030**

Le Maire de la ville de Yaoundé, Maître d’Ouvrage porte à la connaissance des soumissionnaires que l’Appel d’Offres pour la maîtrise d’œuvre des travaux de collecte, de transport des ordures ménagères, de balayage, de nettoyage des rues, des places publiques et des marchés de la ville de Yaoundé au titre des exercices 2025 à 2030 a connu des modifications suivantes :

Au lieu de :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

En français	In English
9. Cautionnement provisoire	9. Provisional bond
Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO dont le montant s’élève à quatre-vingt millions cent soixante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (80 169 094) francs CFA par lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres	Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public contracts and listed in Exhibit 13 of the Bidding document, the amount of which is 80,169,094 (eighty million one hundred and sixty-nine thousand and ninety-four) FCFA per lot and valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers..

15. Critères d'évaluations	15. Evaluation criteria
<p>15.1. Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission conformément aux textes en vigueur à l'ouverture des plis; 2. la non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission); 3. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; 4. d'une note technique inférieure à 75 points sur 100 ; 5. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ; 6. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; 7. l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE); 8. Absence de l'offre financière témoin; 9. Non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ; 10. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; 11. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée; 12. CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé». 	<p>15.1.Eliminatory Criteria</p> <p>The eliminatory criteria stand as follows:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. the absence or non-compliance of the bid bond in accordance with the texts in force at the time of opening of the bids; 2. the non-production beyond 48 hours after opening of the bids, of a document from the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond); 3. false declarations, fraudulent practices or falsified documents; 4. Technical score below 75 points out of 100; 5. Absence of a declaration on honour of not having abandoned a site during the last three years; 6. the absence of a quantified unit price in the Financial Offer; 7. the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE); 8. Absence of the financial witness offer; 9. Non-compliance with the offer file format for online submissions; 10. the absence of the dated and signed integrity charter; 11. the absence of the declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses dated and signed; 12. CCAP and TDR initialled on each page and signed on the last page with the words "read and approved".

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Clauses du RGAO	Données particulières
11.1	<p>le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit:</p> <p><i>11.1- Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives</i></p> <p>Elles comprendront les pièces ci-après visées au point 11.a) du RGAO notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du la représentant légal ou du mandataire dument désigné ; b. l'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ;

	<ul style="list-style-type: none"> c. le pouvoir du mandataire le cas échéant ; d. le pouvoir de signature le cas échéant ; e. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ; f. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf disposition contraires prévues par la convention de financement ; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire afférente au marché, objet du lot dont il est titulaire.) g. la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'une somme non remboursable de six cent mille (600 000) francs CFA payable à payable au compte d'affectation spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC. h. la caution de soumission timbrée acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de quatre-vingt millions cent soixante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (80 169 094) francs CFA par lot et d'une durée de validité de trente (30) jours établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la caisse des dépôts et consignation (CDEC) conformément à la lettre circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution des consignations, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, en cas de groupement, la caution de soumission est libellée au nom du groupement ; i. une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres; j. une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation; k. une attestation de conformité fiscale timbrée délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ; l. une copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ; m. un plan et une attestation de localisation certifiés et en cours de validité. <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, f, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p> <p>NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur</p>
--	--

	ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres
18.3	Le montant(s) du cautionnement de soumission s'élève à quatre-vingt millions cent soixante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (80 169 094) francs CFA par lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres

Lire plutôt :

PIECE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

En français	In English
9. Cautionnement provisoire Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO dont le montant s'élève à 40 084 547 (quarante millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept) francs CFA par lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.	9. Provisional bond Each bidder must attach to their administrative documents a stamped bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public contracts and listed in Exhibit 13 of the Bidding document, the amount of which is 40,084,547 (forty million eighty-four thousand five hundred and forty-seven) FCFA per lot and valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers.
15. Critères d'évaluations 15.1. Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont : <ol style="list-style-type: none"> 1. l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré conformément aux textes en vigueur accompagné d'un récépissé de consignation délivré par le CDEC à l'ouverture des plis; 2. la non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission); 3. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; 4. d'une note technique inférieure à 75 points sur 100 ; 5. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ; 6. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ; 7. l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE); 	15. Evaluation criteria 15.1.Eliminatory Criteria The eliminatory criteria stand as follows: <ol style="list-style-type: none"> 1. the absence or non-compliance of the bid bond stamped in accordance with the texts in force accompanied by a deposit receipt issued by the CDEC at the time of opening of the bids; 2. the non-production beyond 48 hours after opening of the bids, of a document from the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond); 3. false declarations, fraudulent practices or falsified documents; 4. Technical score below 75 points out of 100; 5. Absence of a declaration on honour of not having abandoned a site during the last three years; 6. the absence of a quantified unit price in the Financial Offer;

<p>8. Absence de l'offre financière témoin;</p> <p>9. Non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en lignes ;</p> <p>10. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</p> <p>11. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;</p> <p>12. CCAP et TDR paraphés sur chaque page et signés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé ».</p>	<p>7. the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);</p> <p>8. Absence of the financial witness offer;</p> <p>9. Non-compliance with the offer file format for online submissions;</p> <p>10. the absence of the dated and signed integrity charter;</p> <p>11. the absence of the declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses dated and signed.</p> <p>12. CCAP and TDR initialled on each page and signed on the last page with the words "read and approved".</p>
---	--

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Clauses du RGAO	Données particulières
11.1	<p>le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit:</p> <p>11.1- Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives</p> <p>Elles comprendront les pièces ci-après visées au point 11.a) du RGAO notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ; b. l'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ; c. le pouvoir du mandataire le cas échéant ; d. le pouvoir de signature le cas échéant ; e. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ; f. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf disposition contraires prévues par la convention de financement ; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire afférente au marché, objet du lot dont il est titulaire.) g. la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'une somme non remboursable de six cent mille (600 000) francs CFA payable à payable au compte d'affectation spécial CAS-ARMP n° 335988 des agences BICEC. h. la caution de soumission timbrée acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de 40 084 547 (quarante millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept) francs CFA par lot et d'une durée de validité de trente (30) jours établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans

	<p>la pièce 13 du DAO. Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la caisse des dépôts et consignation (CDEC) conformément à la lettre circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution des consignations, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics, en cas de groupement, la caution de soumission est libellée au nom du groupement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> i. une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres; j. une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation; k. une attestation de conformité fiscale timbrée délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ; l. une copie du registre de commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ; m. un plan et une attestation de localisation certifiés et en cours de validité. <p>En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, f, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</p> <p>NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres</p>
18.3	Le montant(s) du cautionnement de soumission s'élève à 40 084 547 (quarante millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept) francs CFA par lot et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres

Article 2: le présent additif n°01 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Yaoundé, le 13 FEV 2025

Ampliation :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Sous-Direction des Marchés Publics ;
- Affichage.



Messi Atangana Luc